

ÊTRE ÉLU EN CHARGE DES TRAVAUX

Intervenant: Email:



PUBLIC

- Elus communaux
- Agents et cadres territoriaux

Durée: 8 Heures

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

- Éligibilité au droit individuel à la formation*
- Inscription via le budget votre collectivité*
- Inscription individuelle



DISPOSITIF DE SUIVI ET RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Questionnaire d'identification des besoins
- Convocation
- Attestation de participation
- Évaluation de la formation à l'issue de la journée
- Évaluation de la formation à froid



PRÉ-REOUIS

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour cette formation.

ÉVALUATION:



- À une pédagogie interactive
- Au traitement de cas pratiques en cours de formation
- À des exercices et auestionnaires en cours de formation
- À une évaluation à la suite de la formation



Accessibles aux personnes en situation de handicap.

OBJECTIFS

L'action d'une collectivité se traduit souvent par la réalisation de travaux qui vont accompagner les changements que votre équipe souhaite porter pour votre territoire. La préparation, l'organisation, la mise en place et la réception des travaux représentent une quantité de travail importante, pour laquelle il faut être particulièrement vigilant.

L'objectif de cette session de formation est de revenir sur les principales missions que doivent assumer les élus en charge des travaux dans les collectivités, les connaissances de bases qui sont nécessaires pour réaliser ces actions et les outils qui pourront vous aider à être le plus efficace et vigilant.

- O Rappels en matière financière et en matière de commande publique.
- O Les principales règles liées à la mise en œuvre de
- Le suivi des travaux.

PROGRAMME

Rappels en matière financière et en matière de commande publique.:

- Le financement des travaux et la distinction fonctionnement / investissement.
- Les principales règles de la commande publique.
- Les outils d'optimisation de la commande publique.

La mise en œuvre des travaux :

- La relation entre maître d'ouvrage, maître d'œuvre, AMO et prestataire.
- La responsabilité de chaque acteur sur les travaux
- La distinction entre les travaux réalisés sur le domaine privé et ceux sur le domaine public.

Le suivi des travaux :

- Prévoir les principales contraintes sur l'entourage des travaux.
- Suivre efficacement les travaux.
- Savoir réceptionner correctement les travaux.



NOUS CONTACTER:

- Référente handicap :
 - E: refhandicap@ct-iftes.com
 - T: 09 77 19 76 04
- Référente pédagogique :
 - E: refpedagogie@ct-iftes.com
 - T: 07.87.28.52.88
- Référente logistique :
 - E: reflogistique@ct-iftes.com
 - T: 06.11.36.96.72

DATE DE MISE À JOUR : 07/03/2022

IFTES - 23 rue du Trou Grillon 91280 St Pierre du Perray www.iftes.com - contact@ct-iftes.com

N° de siret : 88439385100024

Numéro de déclaration d'activité : 11910890891

